



KITIGAN ZIBI

DESCRIPTION

La réserve indienne de Kitigan Zibi est constituée du canton de Maniwaki, à l'exception de la partie occupée par la ville de Maniwaki, de la Route provinciale 105 traversant la réserve et du terrain occupé par la station Corbeau. La réserve est limitée au nord-ouest et au nord par la rivière de l'Aigle, à l'est et au nord par la rivière Désert et la ville de Maniwaki et de nouveau à l'est par la rivière Gatineau, au sud par le canton de Bouchette, enfin à l'ouest par le canton de Church et le canton de Béliveau.

Cette réserve s'étend sur 18 437 hectares.

LOCALISATION

La réserve de Kitigan Zibi est située à 130 kilomètres au nord de la nouvelle ville fusionnée de Gatineau.

HISTORIQUE FONCIER

31 mai 1850

Délimitation du canton de Maniwaki pour la réserve indienne projetée.

30 août 1851 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 3751-105

Loi 14-15 Victoria, chapitre 106 (*Statuts du Canada*)

Cette loi autorise la mise de côté de terres dans le Bas-Canada pour l'utilisation et le bénéfice de plusieurs tribus indiennes résidant sur ce territoire. La superficie octroyée aux différentes tribus ne devait pas excéder 230 000 acres au total.

8 juin 1853 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15565

Répartition des terres mises de côté en vertu de la Loi de 1851

Une liste de distribution des terres a été proposée le 8 juin 1853 par John Rolph, commissaire des terres de la Couronne. Selon cette liste, les Indiens habitant le canton de Maniwaki sur les bords de la rivière Désert recevaient une superficie de plus ou moins 45 750 acres.

9 août 1853 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15565

Le gouverneur général en conseil approuve la liste de distribution des terres soumise deux mois plus tôt par le commissaire des terres de la Couronne.

28 novembre 1856 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6604-211

Décret en conseil du gouvernement du Canada autorisant la cession d'une partie des lots 30 à 36 du rang Front-de-la-rivière-Désert aux Pères Oblats comme terre de mission. Le 6 novembre 1858, l'arpenteur James McArthur délimitait les terres cédées sur demande du Père Oblat Régius Deléage. La superficie indiquée est de 200 acres.

1er juillet 1867 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14591

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (aujourd'hui appelé *Loi constitutionnelle de 1867*) confirme la compétence du gouvernement du Canada sur les Indiens et sur les terres qui leur sont réservées.

28 mai 1868 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6606-211

Décret en conseil du gouvernement du Canada autorisant l'émission de lettres patentes aux Pères Oblats pour une superficie de 200 acres.

Émission des lettres patentes 11 519 du gouvernement du Canada aux Révérends Pères Oblats. Cette cession comprend, dans le canton de Maniwaki, le lot 1 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert, ainsi que les lots 30 (partie), 31 (partie), 32 (partie), 33 (partie), 34 (partie), 35 (partie) et 36 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. La superficie indiquée est de 200 acres.

19 août 1873 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6607-211

Cession 36 de la bande au gouvernement du Canada de la partie frontale des lots 1, 2, et 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert et des lots 12, 13, 14, 15 et 16 du rang Front-de-la-rivière-Désert. Superficie d'environ 462 acres.

10 septembre 1873 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6608-211

Cession 134 de la bande au gouvernement du Canada comprenant les lots 5 (partie), 6 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert, les lots 34 (partie), 35 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau, ainsi que les lots 33 (partie) et 34 (partie) du rang 7 dans le canton de Maniwaki. Superficie d'environ 89 acres.

7 mars 1874 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6609-211

Décret en conseil 200 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 134 du 10 septembre 1873.

13 juin 1874 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6610-211

Cession 256 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 4 du rang Front-de-la-rivière-Désert, canton de Maniwaki, pour fins de location.

23 juillet 1874 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6610-211

Décret en conseil 960 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 256 du 13 juin 1874.

30 septembre 1874 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6611-211

Décret en conseil 1180 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 136 du 19 août 1873.

18 février 1878 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6612-211

Cession 168 de la bande au gouvernement du Canada des lots 24 (partie) et 25 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert; du lot 23 (partie) du rang 4 à l'ouest du ruisseau Betobee; du lot 6 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert; du lot 24 (partie) du rang Chemin West; des lots 16 (partie) et 17 (partie) du rang Chemin West; des lots 18 (partie), 19 (partie), 20 (partie) et 21 (partie) du rang Chemin Est; des lots 17 (partie), 18 (partie), et 19 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau; des lots 24 (partie) et 25 (partie) du rang du Chemin Est, dans le canton de Maniwaki. Superficie d'environ 895,5 acres.

28 septembre 1878 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6613-211

Décret en conseil 816 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 168 du 18 février 1878.

2 août 1886 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6615-211

Cession 238 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 4 du rang Front-de-la-rivière-Désert, canton de Maniwaki, pour fins de location. La superficie visée est de 50 acres.

2 mars 1887 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6616-211

Décret en conseil du gouvernement du Canada acceptant la cession 238 du 2 août 1886.

26 décembre 1887 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6617-211

Cession 257 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert, canton de Maniwaki, pour fins de location. Superficie de 0,23 acre.

11 juillet 1888 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6617-211

Décret en conseil 1667 du gouvernement du Canada acceptant la cession 257 du 26 décembre 1887.

2 juillet 1889 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6619-211

Cession par la bande d'un terrain devant servir de cimetière. Superficie : 1,96 acre.

23 août 1889 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 6620-211 ET 6621-211

Cession 276 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert, canton de Maniwaki, pour fins de location. Superficie : 0,5 acre.

Cession 277 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 4 du rang Front-de-la-rivière-Désert pour fins de location. La superficie mentionnée est de 1,0 acre.

9 novembre 1889 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 6620-211, 6621-211 ET 6622-211

Décret en conseil 2578 du gouvernement du Canada acceptant la cession du 2 juillet 1889.

Décret en conseil 2579 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 277 du 23 août 1889.

Décret en conseil 2580 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 276 du 23 août 1889.

29 décembre 1890 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6623-212

Cession 291 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert, dans le canton de Maniwaki, pour fins de location. Superficie : 0,375 acre.

29 décembre 1890 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6624-212

Cession 292 de la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert, dans le canton de Maniwaki, pour fins de location. Superficie : 0,75 acre.

7 février 1891 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 6623-212 ET 6624-212

Décret en conseil 298 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 291 du 29 décembre 1890.

Décret en conseil 288 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 292 du 29 décembre 1890.

6 août 1892 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6625-212

Cession 324 de la bande au gouvernement du Canada des lots 51, 52 et 53 du rang 8, dans le canton de Maniwaki. La superficie totale indiquée est de 92 acres.

27 octobre 1892 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6625-212

Décret en conseil 2828 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 324 du 6 août 1892.

2 janvier 1893 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6626-212

Cession 330 par la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert pour fins de location. La superficie visée est de 1,13 acre.

27 février 1893 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6627-212

Décret en conseil 524 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 330 du 2 janvier 1893.

17 juin 1893 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6628-212

Cession 337 par la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 4 du rang Front-de-la-rivière-Désert, dans le canton de Maniwaki. La superficie indiquée est de 21 acres.

1er septembre 1893 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6629-212

Décret en conseil 2294 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 337 du 17 juin 1893.

2 juin 1894 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6630-212

Cession 373 par la bande au gouvernement du Canada des lots 1, 2, 3, et 4 du rang Front-de-la-rivière-Désert, dans le canton de Maniwaki. Superficie indiquée : 190 acres.

13 août 1894 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6631-212

Cession 360 par la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 29 du rang du Chemin Est pour fins de location. Superficie indiquée : 1,0 acre.

14 février 1895 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6633-212

Décret en conseil 448 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 448 du 14 février 1895.

13 août 1895 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6632-212

Cession 369 par la bande au gouvernement du Canada du lot 5 du rang Front-de-la-rivière-Désert. La superficie indiquée est de 75 acres.

14 octobre 1895 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6632-212

Décret en conseil 2998 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 369 du 13 août 1895.

18 janvier 1896 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6634-212

Décret en conseil 141 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 373 du 2 juin 1894.

26 juin 1896 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6635-212

Cession 389 par la bande au gouvernement du Canada des lots 18, 19, 20 et 21 du rang du Chemin Est; des lots 18 (partie), 19 (partie) et 20 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. La superficie indiquée est de 310,1 acres.

26 juin 1897 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6636-212

Cession 388 par la bande au gouvernement du Canada du lot 6 du rang Front-de-la-rivière-Désert, d'une partie du lot 23 du rang 4 et du lot 24 du rang du Chemin Ouest. Superficie globale : 157,4 acres.

5 novembre 1897 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6638-212

Décret en conseil 3079 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 388 du 26 juin 1897.

5 novembre 1897 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6637-212

Décret en conseil 3080 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 389 du 26 juin 1896.

18 décembre 1897 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6639-212

Cession 392 par la bande au gouvernement du Canada du lot 10 (partie) et 11 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert, du lot 25 (partie) du rang 4 et du lot 25 (partie) du rang 5, dans le canton de Maniwaki. La superficie mentionnée est de 30 acres.

14 février 1898 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6640-212

Décret en conseil 327 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 392 du 18 décembre 1897.

4 juin 1898 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 6641-212, 6642-212 ET 6643-212

Cession 396 par la bande au gouvernement du Canada du lot 11 du rang du Chemin Est, pour fins de location. Superficie : 38 acres.

Cession 403 par la bande au gouvernement du Canada d'une partie du lot 14 du rang du Chemin Ouest. Superficie : 2 acres.

Cession 395 par la bande au gouvernement du Canada du lot 14 du rang 7 pour fins de location. Superficie : 60 acres.

7 juillet 1898 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 6644-212 ET 6645-212

Décret en conseil 1811 du gouvernement du Canada acceptant la cession 396 du 4 juin 1898.

Décret en conseil 1812 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 395 du 4 juin 1898.

6 août 1898 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6646-212

Décret en conseil 1835 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 403 du 4 juin 1898.

13 août 1898 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6647-212

Cession 405 par la bande au gouvernement du Canada de la partie sud des lots 1, 2 et 3 du rang Front-de-la-rivière-Désert. La superficie visée est de 101 acres.

12 septembre 1898 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6649-212

Décret en conseil 2195 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 405 du 13 août 1898.

7 janvier 1899 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6648-212

Cession 408 par la bande au gouvernement du Canada du lot 32 (partie), 33 (partie) et 34 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau, " à l'exclusion des *road allowances* en front des dits lots ". Superficie : 101,33 acres.

23 janvier 1899 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6648-212

Décret en conseil 147 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 408 du 7 janvier 1899.

8 janvier 1900 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6650-212

Cession 430 par la bande au gouvernement du Canada du lot 14 (partie) et 15 (partie) du rang du Chemin Ouest. Superficie : 39,9 acres.

5 février 1900 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6651-212

Décret en conseil 262 du gouvernement du Canada acceptant la Cession 430 du 8 janvier 1900.

1er août 1902 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6652-212

Décret en conseil 773 du gouvernement du Canada acceptant que les terres cédées par les Indiens suivant l'acte de Cession 392 du 18 décembre 1897 et acceptées par le décret en conseil 327 du 14 février 1898 soient rachetées pour redevenir terres de réserve. Ces terres d'une superficie de 30 acres avaient été vendues au *Maniwaki Driving Club*.

11 décembre 1902 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6653-212

Le gouvernement du Canada achète de la *Corporation Maniwaki Driving Club* un terrain de 30 acres pour le reconvertir en terre de réserve. Voir le titre 414 et le décret en conseil 773 du 1er août 1902.

18 mars 1904 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6654-212

Décret en conseil du gouvernement du Canada acceptant le transfert de terres de réserve à la compagnie de chemin de fer *Ottawa Northern & Western Railway*.

6 avril 1904

Lettres patentes 13 791 du gouvernement du Canada émises à la compagnie *Ottawa Northern & Western Railway*.

25 mars 1905 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6655-212

Cession 504 de la bande au gouvernement du Canada du lot 4 (partie), 5 (partie) et 6 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. Cette cession est pour les besoins de la *Compagnie Electrique de Maniwaki* (devenue la *Gatineau Power*). Superficie indiquée : 11,05 acres.

5 avril 1905 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6656-212

Décret en conseil du gouvernement du Canada acceptant la Cession 504 du 25 mars 1905.

16 octobre 1905

Lettres patentes 14 216 du gouvernement du Canada à la *Compagnie Electrique Maniwaki* (aujourd'hui la *Gatineau Power*).

20 juin 1914 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6657-212

Décret en conseil 1619 du gouvernement du Canada acceptant de céder à la compagnie de chemin de fer *Canadian Pacific Railway*, une partie du lot 29 du rang du Chemin Est pour l'extension de la ligne du chemin de fer. La superficie visée est de 0,32 acre.

27 juin 1914

Lettres patentes 17 201 du gouvernement du Canada à la compagnie *Canadian Pacific Railway*.

7 juillet 1917 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6624-212

Cession par la bande au gouvernement du Canada des lots 1 à 16 inclusivement du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. Superficie mentionnée : 1463 acres.

18 août 1917 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X18113

Décret en conseil 2268 acceptant la cession du 7 juillet 1917.

23 novembre 1920 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 299989

Jugement du Conseil privé décrétant que les terres réservées aux Indiens en vertu de la loi 14-15 Victoria, chapitre 106, et désaffectées à ces fins appartiennent de droit au Québec.

20 août 1925 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6660-213

Décret en conseil 1362 autorisant une servitude de passage sur les lots 1, 2, 3 et 4 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau à la compagnie *Gatineau River Power*.

31 décembre 1925

Loi de 1925 du gouvernement du Québec - *Réservation de terres n'excédant pas 330 000 acres au bénéfice des Indiens par le transfert de l'usufruit.*

28 mai 1946 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6664-213

Décret en conseil 2031 du gouvernement provincial transférant au gouvernement du Canada la régie et l'administration des lots :

- 51, 52 et 53 du rang 8;
- 14, 33 (partie) et 34 (partie) du rang 7;
- 14 (partie), 15 (partie), 16 (partie), et 17 (partie) du rang du Chemin Ouest;
- 11, 18, 19, 20, 21, 24 (partie), 25 (partie) et 29 (partie) du rang du Chemin Est;
- 17 (partie), 18 (partie), 19 (partie) et 20 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- 13 (partie), 14 (partie), 15 (partie), et 16 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert.

N.B. - Les terrains mentionnés dans ce décret en conseil couvrent une superficie de 829,8 acres (voir décret en conseil 4137 du gouvernement du Canada). Comme le décret en conseil 2031 permettait l'acquisition des propriétés détenues par des Blancs pour une superficie d'environ 1 200 acres, le gouvernement du Canada sera justifié d'acquérir subséquemment les lots ou parties de lots non transférés par le décret en conseil 2031.

5 décembre 1946 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6665-213

Décret en conseil 5021 du gouvernement du Canada confirmant comme terre de réserve les lots :

- 24 (partie) et 25 (partie) du rang du Chemin Est;
- 17 (partie), 18 (partie), et 19 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau.

16 janvier 1947

Vente par le gouvernement du Québec aux Révérends Pères Oblats, du lot 36 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. La superficie indiquée est de 15,01 acres.

14 octobre 1947 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6666-213

Décret en conseil 4137 du gouvernement du Canada confirmant comme terre de réserve les lots :

- les lots 51, 52 et 53 du rang 8;
- 14, 33 (2 parties) et 34 (2 parties) du rang 7;
- 14 (partie), 15 (partie), 16 (partie) et 17 (partie) du rang du Chemin Ouest;
- 11 (partie), 24 (partie), 25 (partie) et 29 du rang du Chemin Est;
- 17 (partie), 18 (partie) et 19 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- 13 (partie), 14 (partie), 15 (partie) et 16 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert.

Superficie totale : 829,8 acres.

17 juin 1948 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6667-213

Décret en conseil 2731 du gouvernement du Canada confirmant comme terre de réserve, partie des lots 17, 18 et 19 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau. Superficie : 99,6 acres.

17 février 1950 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6670-213

Décret en conseil 773 du gouvernement du Canada confirmant comme terre de réserve, les lots :

- 10 (partie) et 11 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert;
- 25 (partie) du rang 4;
- 25 (partie) du rang 5.

Superficie : 30 acres.

12 avril 1951 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6672-213

Décret en conseil 6/1833 du gouvernement du Canada autorisant l'achat des lots privés 12, 13 (partie), 14 (partie), 15 (partie) et 16 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert, au sud du ruisseau Congway.

11 juin 1951 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6673-213

Le gouvernement du Canada achète d'Albert Nault les lots mentionnés dans le décret en conseil du 12 avril 1951. Superficie : 121 acres.

12 septembre 1951 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6674-213

Décret en conseil 4685 du gouvernement du Canada confirmant comme terre de réserve les lots et parties de lots achetés le 11 juin 1951.

10 juillet 1952

Lettres patentes du gouvernement du Québec à la compagnie du chemin de fer *Canadien Pacifique*.

5 juillet 1957

Par résolution, la bande consent à ce que le gouvernement du Québec reconstruise, élargisse et pave la Route 11 à condition :

- a) que les personnes touchées par la réfection de la route soient dédommagées;
- b) qu'il ne s'agisse pas d'une vente, mais d'une servitude.

13 octobre 1960 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 6676-213

Décret en conseil 1960-1401 - Le gouvernement du Canada transfère au gouvernement du Québec la régie et l'administration des parties des lots 1 à 29, dans les rangs du Chemin Est et ouest, qui correspondent à la Route 11. Ce transfert inclut non seulement l'emprise actuelle de la route, mais aussi ses élargissements futurs.

1er septembre 1987

Loi provinciale de 1987 - *Réservation de terres au bénéfice des Indiens par le transfert de l'usufruit.*

11 mai 1988 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 120846

Cession par la bande au gouvernement du Canada de la terre appelée autrefois " terre des Oblats " comprenant le lot 1 (partie) du rang Front-de-la-rivière-Désert et les lots 30 (partie), 31 (partie), 32 (partie), 33 (partie), 34 (partie), 35 (partie) et A (partie) du rang Front-de-la-rivière-Gatineau.

La superficie mentionnée est de 234,42 acres.

17 octobre 1988 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 120846

Décret en conseil 1988-2/2433 du gouvernement du Canada acceptant la cession du 11 mai 1988.

7 novembre 1988

Entente entre la bande et le gouvernement du Canada pour régler la réclamation des Indiens de Maniwaki concernant la " terre des Oblats ".

19 avril 1991 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 134802

La bande change de nom pour s'appeler " Kitigan Zibi Anishinabeg ".

4 octobre 1991 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 210326

Le nom de la réserve est changé pour celui de " Kitigan Zibi ".

6 décembre 1991

Le gouvernement du Canada achète de Mme Suzanne Smith les lots suivants figurant au plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Maniwaki :

- 19 (partie), 20 (partie), 21 (partie) et 24B (partie) du rang du Chemin Est;
- 24 (partie) du rang du Chemin Ouest;
- 19B et 20 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- 23 (partie) du rang 4.

Superficie totale : 93,34 acres.

N.B. - Les superficies des lots mentionnés pour le rang du Chemin Est et le rang Front-de-la-rivière-Gatineau étaient comptabilisées dans le décret en conseil 2031 de 1946.

20 février 1992

Le gouvernement du Canada achète de M. Edmond Bérubé le lot 24 (partie) du rang du Chemin Ouest. Superficie : 0,84 acre.

4 août 1992

Le gouvernement du Canada achète de Jacques Carrière, " fiduciaire ", le lot 18B du rang Front-de-la-rivière-Gatineau et le lot 18 du rang du Chemin Est. Superficie : 70,41 acres.

N.B. - Les superficies des lots mentionnés à cet achat étaient comptabilisées dans le décret en conseil 2031 de 1946.

26 août 1993 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 216168

Décret en conseil 1993-1727 confirmant comme terre de réserve les lots suivants achetés en 1991 et 1992 :

- lot 24 du rang du Chemin Ouest;
- lot 23-2 du rang 4;
- lots 18, 19, 20 et 21 du rang du Chemin Est;
- lots 18B, 19B et 20 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau.

Superficie totale : 164,98 hectares (407,67 acres).

7 septembre 1994 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 239573

Décret 1411-94 du gouvernement du Québec transférant au gouvernement du Canada, pour le bénéfice de la bande indienne Kitigan Zibi Anishinabeg, l'usufruit des lots suivants :

- 1, 2, et 3 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- 4-1, 5-1 et 6-1 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- 7 à 16 du rang Front-de-la-rivière-Gatineau;
- lot 24 (partie) du rang du Chemin Ouest.

Superficie totale : 594,05 hectares (1467,90 acres).

Ce décret mentionne la cession par les Indiens des lots précités et acceptée par le gouvernement du Canada par le décret en conseil 2268 du 7 juillet 1917.

26 octobre 1994

Cession par la compagnie *Canadien Pacifique Limitée* au ministère des Richesses naturelles du Québec d'une emprise de chemin de fer de 99 pieds traversant la réserve indienne de Kitigan Zibi.

22 décembre 1994 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 239574

Acte d'acceptation du transfert d'usufruit par le gouvernement du Canada suivant les conditions du décret provincial du 7 septembre 1994.

5 février 1997 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 252109

Décret 147-97 du gouvernement du Québec transférant au gouvernement du Canada, pour le bénéfice de la bande indienne Kitigan Zibi Anishinabeg, l'usufruit des lots suivants : les blocs B, C et D de l'arpentage primitif correspondant aux lots 61-7, 61-8 et 61-9 respectivement du cadastre du canton de Maniwaki. Il s'agit du transfert de l'emprise du chemin de fer du *Canadien Pacifique*, moyennant certaines conditions.

Superficie : 239 333,3 mètres carrés (54,94 acres).

2 avril 1997 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 252109

Le gouvernement du Canada achète de M. Prudent Saumure des lots 231, 232, 235, 237, 246, 258, 259, 261, 262 et 263 du rang Front-de-la-rivière-Désert, d'après le cadastre officiel du canton de Maniwaki. Superficie : 27,18 hectares (67,16 acres).

17 décembre 1997 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 261248

Décret en conseil 1997-1919 du gouvernement du Canada transférant comme terres de réserve les terres achetées le 2 avril 1997.

1er mars 1999

Modification à l'acte de cession du 26 octobre 1994 entre la compagnie de chemin de fer *Canadien Pacifique* et le ministère québécois des Ressources naturelles stipulant que la cession du chemin de fer traversant la réserve prendra effet à la date d'acceptation du transfert d'usufruit par lequel le gouvernement du Canada s'engage à prendre fait et cause pour le gouvernement du Québec et pour le *Canadien Pacifique* en cas de poursuites intentées par un tiers relativement à la condition des sols des terrains décrits à l'article 1.

19 mai 1999 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 271773

Décret 572-99 du gouvernement du Québec qui modifie l'alinéa d) du troisième paragraphe et remplace les quatrième et cinquième paragraphes du décret 147-97.

2 juillet 1999 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 271908

En vertu de la *Loi sur les immeubles fédéraux*, acte d'acceptation par le gouvernement du Canada du transfert d'usufruit des lots énumérés dans le décret provincial 147-97 modifié par 572-99 (emprise du chemin de fer *Canadien Pacifique*).

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1867** : arpentage d'une partie de la limite sud par Alfred-Guy Forrest;
- 2) **1888** : réarpentage des limites sud et ouest par George C. Rainboth;
- 3) **1904** : réarpentage d'une partie de la limite sud par Paul-T.-C. Dumais;
- 4) **1939** : réarpentage de la limite sud et de la limite ouest limitrophe au canton de Church par Claude Rinfret;
- 5) **1953** : réarpentage de la limite sud par Gérard Guay;
- 6) **1979** : réarpentage de la limite ouest par Hugues St-Pierre;
- 7) **1982** : réarpentage de la limite sud et de la limite ouest par Yvon Sanfaçon;

N.B. - Cette réserve est bornée à l'est, au nord et au nord-ouest par des limites naturelles, soit les rivières Gatineau, Désert et Eagle. Seules les limites sud et ouest sont à considérer.